

Utilisation du Covid Safe Ticket en région Wallonne

RAG 16/12/2021

Sur base de l'évaluation épidémiologique en date du 15 décembre 2021, l'ensemble des provinces de la Région wallonne se trouvent au niveau d'alerte 5. Référant vers [l'avis générique du RAG sur l'utilisation du CST](#), ainsi que [l'avis spécifique pour la Région wallonne](#) en date du 29 septembre 2021, le RAG recommande toujours l'utilisation du CST dans les secteurs prévus dans l'accord de coopération.

Le RAG rappelle également que l'utilisation du CST ne peut être une mesure isolée pour ramener la circulation du virus sous contrôle, et que les mesures barrière standard telles que la distance et/ou le port de masques buccaux doivent être maintenues mais avec le CST, notamment en cas de contact avec des personnes à risque de COVID-19 sévère et dans les situations où le port d'un masque est possible (par exemple dans le secteur culturel).